

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES "ESSOR DU RHIN"
A FESSENHEIM
SEANCE DU 26 janvier 2009**

Les membres du Conseil communautaire se sont réunis dans les locaux de la Communauté de communes « Essor du Rhin » à Fessenheim, le 26 janvier 2009 à 20 heures sous la présidence de M. André ONIMUS pour le déroulement de la réunion comme suit :

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 15 décembre 2008
2. Communications – informations :
 - 2.1. Zone industrielle Koechlin – diagnostic archéologique
 - 2.2. Réunions d’information pour les conseillers municipaux : rappel dates
 - 2.3. Mutualisation des moyens : cinémomètre - balayage et purge des siphons de rues – lancement de l’avis d’appel à la concurrence
3. Pépinière d’entreprises : attribution des marchés - plan de financement
4. Contrat SCHROLL SAS – avenant n° 2 suite aux exigences d’ECOFOLIO
5. Ordures ménagères – convention pour l’incinération avec le Sivom de l’agglomération mulhousienne
6. Renouvellement du conseil de développement au Pays Rhin Vignoble Grand Ballon
7. Personnel : remplacement à l’accueil et prolongation d’un contractuel
8. Travaux communaux :
 - 8.1. BALGAU : Restructuration école élémentaire et création périscolaire – décompte et levées des réserves
9. Prochaines réunions du Bureau et du Conseil Communautaire
10. Divers.

Membres présents : MM. Etienne SIGRIST – Patrice WALTISPERGER – Pierre ENGASSER – Henri MASSON – Mme Agnès KIEFFER et M. Frédéric GOETZ Vice Présidents – MM. François BERINGER – Bernard BRUN – Mme Fabienne STICH – MM. François WASSMER – Pierre RENTZ – MM. Philippe HEID – Cyrille LHUILLIER – Cédric LEPAUL – Eric MICHELAT – Jean GOETZ et Mario HEGY.

Absents excusés : M. Jean Marc LOEWERT

Présent par ailleurs : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

Était absent par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d’Ensisheim

M. le Président accueille les conseillers communautaires ainsi que M. le Sous-Préfet de Guebwiller et sa collaboratrice Mme Kuster venus apporter des explications quant au régime des marchés publics et plus particulièrement les commissions d’appel d’offres. Cette intervention fait suite à la réception de trois lettres recommandées avec AR relatives à cette commission dans le cadre de la maîtrise d’ouvrage déléguée.

Entre temps, le Réseau des Acteurs de l’Intercommunalité mis en place par le Département du Haut-Rhin a organisé une réunion d’information le 18 décembre dernier sur ce thème. Les juristes de Mairie Conseils présents à cette occasion ont fait part d’une jurisprudence existante depuis l’Arrêt de la Cour Administrative d’Appel de Paris du 17/10/2006 Sté Sopréma/Palais

omnisport à Bercy précisant la Commission d'appel d'offres compétente en matière de maîtrise d'ouvrage déléguée.

M. le Sous-Préfet est alors intervenu pour expliquer que le contrôle de légalité à posteriori se veut être une aide et non un censeur. « Il est là pour nous accompagner dans la légalité ». Il reconnaît que les marchés publics sont « dangereux et compliqués ». La censure vient du Juge de la Chambre Régionale des comptes. La responsabilité pénale est alors engagée. Trois agents s'occupent de ce contrôle à la Préfecture du Haut-Rhin. En cas de complication ou d'explications complémentaires souhaitées, il nous invite à aller voir ces personnels de l'Etat. Il souligne pour terminer que la lettre recommandée avec AR est obligatoire et fait partie de la procédure à appliquer.

La date est par ailleurs arrêtée au 28.1.2009 pour la visite du Gewerbepark à Eschbach avec M. Sordi et M. le Sous Préfet. Ce dernier évoque encore la situation et le devenir du personnel civil de la BA 132 à Colmar-Meyenheim.

La rencontre se termine à 19 h 40 avec le départ de M. le Sous Préfet et Mme Kuster.

Après les réponses aux questions posées dans la salle sur différents cas évoqués, M. le Président déclare la séance ouverte à 20 h 10 en saluant une nouvelle fois les collègues présents ainsi que M. Alexis Margraff Trésorier, de même que la presse. Il donne lecture de l'ordre du jour proposé ainsi que de l'excuse de M. Jean Marc LOEWERT empêché d'y assister.

Puis, conséquence directe du nouveau recensement validé le 31.12.2008 et par application des statuts de notre établissement public, il accueille deux nouveaux délégués au sein du Conseil de la Communauté de communes dont l'un M. Florent OTT Adjoint au Maire de Rumersheim le Haut déjà officiellement désigné par le Conseil Municipal et l'autre M. Christophe BITARD, conseiller municipal à Hirtzfelden présent en tant qu'auditeur libre et qui fera l'objet d'une désignation officielle par le Conseil Municipal de Hirtzfelden en février prochain.

Après un tour de table de présentation des personnes présentes, une présentation plus complète a été faite par M. Florent OTT, nouveau délégué de Rumersheim le Haut au sein du Conseil communautaire. M. le Président déclare alors M. OTT officiellement installé au sein du Conseil communautaire.

Il est passé au point un du Conseil.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 15 décembre 2008 :

M. le Président invite le Conseil communautaire à approuver le compte rendu de ses dernières délibérations du 15 décembre 2008 qui comprenait douze points dont un divers. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu et le signe sur le champ.

2. Communications – informations :

2.1. Zone industrielle Koechlin – diagnostic archéologique :

M. le Président informe le Conseil de la réception d'un arrêté préfectoral de la Région Alsace n° 2008/314 du 23 décembre 2008 portant prescription de l'opération de diagnostic archéologique concernant la zone industrielle Koechlin à Fessenheim.

Dans l'immédiat, le diagnostic archéologique se fera sur une première tranche d'aménagement d'une surface de 49 960 m² sur les 106 000 m² de l'emprise globale. La deuxième tranche fera l'objet d'un arrêté complémentaire.

A noter que la Commune de Fessenheim a été destinataire d'une Carte archéologique en novembre 1998 qui fait apparaître des vestiges décelables par voie aérienne. L'emprise de la zone industrielle Koechlin n'est pas concernée sur le plan.

Par ailleurs, M. CONUS a transmis à la DRAC des photos de l'excavation faite sur le terrain pour la voirie ainsi qu'une note explicative (friche industrielle d'EDF).

Toutes ces explications ont donc été données au service régional de l'archéologie à la DRAC à Strasbourg et au pôle d'archéologie interdépartemental rhénan à Sélestat. C'est finalement l'INRAP installée à Dijon et Strasbourg qui interviendra le cas échéant.

Le diagnostic réalisé est gratuit mais les travaux de fouille éventuelle sont à supporter par la Communauté de communes.

Le Conseil en prend acte.



2.2. Réunions d'information pour les conseillers municipaux : rappel dates :

M. le Président rappelle au Conseil que la première réunion d'information avec les communes de Blodelsheim et de Rumersheim le Haut a déjà eu lieu le 19 janvier dernier à l'Essor du Rhin. La prochaine se tiendra le 2 février 2009 pour les communes de Roggenhouse et de Fessenheim, puis le 9 février 2009 pour les communes de Munchhouse et de Balgau et enfin le 16 février 2009 pour les communes de Hirtzfelden et de Rustenhart. Toutes ces réunions ont lieu à 19 h 45. Elles débutent par la visite des locaux de la CCER.

Le Conseil en prend acte.

2.3. Mutualisation des moyens : cinémomètre – balayage et purge des siphons de rues – lancement de l'avis d'appel à la concurrence :

M. Henri MASSON, Vice Président informe le Conseil communautaire du lancement de l'avis d'appel public à la concurrence. Les résultats sont les suivants :

-  cinémomètre : deux offres sont parvenues (le dernier délai de remise des offres était le 23.1.2009). Il s'agit de l'achat de huit cinémomètres complets pour un coût de 17 298 € TTC, fournisseur le moins disant.
-  Balayage et purge des siphons de rues : dernier délai de remise des offres le 16 février 2009. Huit demandes du dossier ont été faites. Deux sont déjà parvenues. Cette prestation pourra être validée lors du prochain Conseil le 23 février prochain.

Suite à plusieurs questions posées, M. Masson répond que l'objectif de cet appel d'offres global est d'obtenir des prix et des coûts unitaires compétitifs. Les frais de ces prestations de balayage et nettoyage des siphons de rues restent à la charge des communes qui donneront suite à ces possibilités. Les communes restent libres pour faire effectuer les prestations « balayage et siphons de rues ». Le contrat est établi sur trois ans.

Il était également question de vérifier les débits des poteaux d'incendie, proposition finalement abandonnée.

A noter que l'achat des cinémomètres pourra éventuellement faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la Charte de développement local avec le Département du Haut-Rhin, à

savoir 40% du coût payé. Cette possibilité sera analysée au cours du 2^{ème} semestre 2009 tel que cela ressort de la lettre de M. le Président du Conseil Général en date du 7 janvier dernier.

Le Conseil adopte. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2009 respectivement aux articles 2188 (cinémomètres) et 611 (prestations balayage et siphons de rues).

3. Pépinière d'entreprises : attribution des marchés – plan de financement :

M. Patrice WALTISPERGER Vice Président et M. le Président commentent ce point de l'ordre du jour.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie à plusieurs reprises pour analyser les offres reçues. C'est la formule du marché négocié qui avait été retenue.

Après négociation, le coût des travaux à régler s'élève à 2 661 180,59 € HT – 3 182 771,99 € TTC pour les 21 lots.







Après une ultime analyse, la Commission d'appel d'offres a validé en date du 19 janvier dernier le résultat des marchés négociés.

Le coût total de l'opération s'élève à environ 4 217 000 € TTC, toutes dépenses confondues (honoraires, publicité, levés topographiques, sondage de sols, SPS, contrôle technique, purge, etc...).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009 aux articles 231371 à 231373.

Le plan de financement fait apparaître un solde de 27,36% à supporter par la Communauté de communes «Essor du Rhin», soit 964 618 € - l'Europe (FEDER) : 207 063 € - L'Etat : 150 000 € (DDR) et 350 000 € (FNADT) – la Région Alsace : 1 129 562 € - le Pays RVG : 50 000 € et le CG68 : 664 487 €.

Le Conseil est invité à prendre connaissance du résultat de la Commission d'ouverture des plis et à valider le plan de financement comme suit :

 Europe (FEDER) :	207 063 €
 Etat :	150 000 € (DDR) et 350000 € (FNADT)
 Région Alsace :	1 129 562 €
 Pays RVGB :	50 000 €
 Département :	664 487 € (une négociation est encore en cours)
 CCER :	964 618 € (un prêt et/ou une ligne de trésorerie seront nécessaires)

A noter par ailleurs que l'acte de vente du terrain d'assiette de la pépinière dont le coût notarié est pris en charge par EDF est en cours d'élaboration. Le représentant d'EDF, M. Martin, viendra à l'Essor du Rhin le 27.1.2009 pour une dernière mise au point des charges respectives à payer.

D'autre part, pour le boisement compensateur, les communes de Hirtzfelden (40 ares) et de Blodelsheim (80 ares) disposent des terrains nécessaires. Ce boisement est prévu à l'automne 2009.

Les travaux de purge ont du être interrompus à cause des intempéries (fortes gelées et barrières de dégel)

D'autre part, l'architecte-paysagiste DPLG Mme Evelyne SCHNEIDER-BENENTENDI installée à Fessenheim a proposé dans sa note d'intention du 19 janvier 2009, un aménagement paysager innovant servant d'écrin à ce bâtiment.

Le Conseil, après délibération, donne son accord de principe pour confier ces travaux à Mme Evelyne Schneider-Benentendi sur la base de 4 200 €HT (14 jours à 300 €).

4. Contrat SCHROLL SAS – avenant n° 2 suite aux exigences d'ECOFOLIO :

M. Frédéric GOETZ, Vice Président présente ce dossier.

Suite aux nouvelles directives sur le plan national d'Ecofolio, notre prestataire, l'entreprise Schroll Sas, est tenue de s'adapter à ces exigences. Elles ne changent rien sur le plan coût et subventionnement au contrat de base. Elles concernent l'édition des documents justificatifs et la réalisation des contrôles.

Un avenant entre la Sas Schroll et notre Communauté de communes est ainsi nécessaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer cet avenant n° 2 à la convention de base.

5. Ordures ménagères – convention pour l'incinération avec le Sivom de l'agglomération mulhousienne :

M. Frédéric GOETZ, Vice Président, commente ce dossier qui comprend deux points.

Il s'agit de l'actualisation de la convention de partenariat d'une part et d'autre part la fixation du prix provisoire d'incinération des déchets en 2009. Nos ordures ménagères sont incinérées à Sausheim.

Le Sivom de l'agglomération mulhousienne, exploitant l'usine d'incinération de Sausheim, auprès duquel notre communauté de communes est client, a signifié le coût du traitement de nos déchets pour 2009 (~1830 T/an) à 107 € HT/T (112,89 € TTC/T) par rapport à 100 € HT/T estimés en 2008 (105.50 € TTC/T), soit 7% d'augmentation. Sont compris dans les 107 € HT/T, les taxes spécifiques (TGAP 1,50 € HT/T + 50 € HT/T de taxe communale). A titre indicatif, cela représente pour 1830 T, une plus-value de 13 523,70 € TTC sur l'année 2009. Par ailleurs, la convention qui lie l'Essor du Rhin au Sivom de l'agglomération mulhousienne date de 2000. Le Comité directeur du Sivom mulhousien a décidé le 18 décembre dernier d'actualiser ce document. Le coût du traitement à payer est basé sur le compte administratif de l'année concernée en imputant les dépenses et les recettes d'exploitation et le coût du fonctionnement, au prorata du tonnage livré.

A noter que 1830 T ont été incinérés en 2008, soit 30 tonnes de moins qu'en 2007.

M. le Président indique à l'assemblée que nous sommes à 205 kg/hbt/an sur la base du recensement de 2006 validé au 1^{er} janvier 2009, alors qu'au niveau national la moyenne est de 360 kg/hbt/an et dans le proche secteur, d'autres regroupements de communes affichent 235 kg/hbt/an et 290 kg/hbt/an. Ce résultat nous le devons à l'innovation permanente du système proposé (tri, communication, PAV complètes, la récupération des DEEE a bien démarré) D'autres actions sont en cours ou ont été émises :

- Une campagne de composteurs
- Aider les personnes âgées au tri
- Le Guide du tri

M. François Wassmer propose d'annexer le nouveau guide du tri à la prochaine facture. Il est d'avis qu'il faudrait également sensibiliser les redevables sur les frais et coûts d'exploitation qu'on ne maîtrise pas.

M. Cédric Lhuillier souhaite savoir si le prestataire est obligé de prendre tous les sacs déposés sur les trottoirs. Réponse : le contrat ne prévoit pas le volume à ramasser et il faut savoir que le prestataire est payé au poids...

M. le Président précise alors que le cahier des charges va être réétudié dans les mois à venir. Un nouvel appel d'offres sera lancé en septembre ou octobre prochain, le nouveau contrat interviendra au 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer la nouvelle convention à intervenir avec effet du 1^{er} janvier 2009.

A noter par ailleurs que des contacts sont encore toujours en cours avec le SITEUCE à Colmar, gestionnaire de l'usine d'incinération de Colmar. Ce dernier vient de mettre en place un Comité de pilotage chargé d'établir un nouveau cahier de charges pour le traitement des déchets. Notre communauté de communes est membre de ce Comité de pilotage. Une rencontre de travail aura lieu prochainement à laquelle la CCER sera invité

6. Renouveaulement du Conseil de développement au Pays Rhin Vignoble Grand Ballon :

M. le Président donne connaissance de la lettre du Syndicat Mixte pour le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon.

Le renouvellement se fait tous les trois ans. Les membres actuels avaient été nommés en mars 2006 jusqu'en mars 2009.

Il y avait 32 personnes nommées pour l'actuelle période. Ce n'est pas un chiffre immuable. Il est demandé à chaque commune de proposer les personnes qu'elles souhaitent voir être membres du Conseil de développement. A titre d'indication, la liste de nos actuels participants est à transmettre par courriel à chaque commune.

M. le Président rajoute qu'il a proposé au Syndicat Mixte du Pays un programme de travail plus ciblé et de citer les domaines tel que les énergies renouvelables, les économies d'énergie, etc...Il annonce par ailleurs l'organisation d'un salon de l'artisanat et des métiers en septembre 2009 à Soultz par la Communauté de communes de la région de Guebwiller. Quant au Pays, il organisera une expo sur les déchets en 2010, à l'instar de ce qui avait été fait en 2008 pour l'eau.

En outre, il informe le Conseil que le diagnostic du SCOT RVGB est achevé.

Le Conseil en délibérera dès que les propositions communales nous seront parvenues.

7. Personnel : remplacement à l'accueil et prolongation d'un contractuel :

M. le Président informe l'assemblée de l'embauche à l'accueil, avec effet du 2 janvier 2009, de Mme Célia JULLY en remplacement de Mlle Roselyne VONARB en détachement auprès de l'Administration pénitentiaire de l'Etat à la Maison d'Arrêt de Mulhouse depuis le 1^{er} décembre 2008. Elle a été recrutée par l'intermédiaire du centre de Gestion pour la Fonction Publique territoriale sur la base d'un CDD d'un an avec une période d'essai de deux mois.

Par ailleurs, il est proposé pour M. Julien KAPPLER, chargé de mission embauché par l'intermédiaire du Centre de gestion pour la FPT sur la base d'un CDD pour six mois (échéance 31.1.2009), de reconduire jusqu'au 31 décembre 2009 ce contrat.

M. le Président poursuit en informant le Conseil du remplacement à prévoir à l'occasion du départ à la retraite de Maurice ZIMMERLE afin d'être prêt à la fin de l'année 2009.

D'autre part, M. le Président rencontrera individuellement les membres du personnel en février 2009.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise la reconduction du contrat concernant M. Julien KAPPLER pour une période de 11 mois jusqu'au 31 décembre 2009 et inscrit les crédits nécessaires à l'article 6218 du BP 2009.

8. Travaux communaux :

8.1. BALGAU : a) Restructuration école élémentaire et création périscolaire – décompte et levées des réserves :



M. Pierre ENGASSER, Vice Président présente ce point de l'ordre du jour.

Les travaux sont à présent achevés. La date de fin de l'opération a été arrêtée au 31.7.2008. Les réserves constatées à la réception des travaux ont été levées. Le décompte définitif n'a pas encore pu être établi. Le montant de la dépense payée à ce jour s'élève à 1 281 757,29 € TTC. Les crédits ouverts en RAR 2008, soit 134 820,02 € sont suffisants.

Le Conseil en prend acte.

9. Prochaines réunions du Bureau et du Conseil Communautaire :

M. le Président rappelle au Conseil les dates retenues pour les prochaines séances communautaires, à savoir pour le Conseil communautaire :

-  Lundi, le 23 février 2009 à 20 h
-  Lundi, le 30 mars 2009 à 20 h
-  Lundi, le 27 avril 2009 à 20 h
-  Lundi, le 25 mai 2009 à 20 h
-  Lundi, le 29 juin 2009 à 20 h.




Toutes ces réunions sont précédées d'une réunion du Bureau à 18 h. La prochaine réunion du Bureau est fixée au lundi, 9 février 2009 à 18 heures.

Il y aura par ailleurs, la réunion de la Commission des Finances le lundi, 16 février 2009 à 18 heures.

Le Conseil en prend acte.

10. Divers :

10.1. Informations diverses de M. le Président :

-  Les Chartes de développement local souscrites sont venues à échéance le 31 décembre 2008. Par lettre du 7 janvier dernier, M. le Président du CG68 explique les nouveaux objectifs tout en précisant le maintien du financement de l'ingénierie territoriale. L'année 2009 sera dédiée à l'apurement des actions en cours. Au cours du 2^{ème} semestre 2009, des actions particulièrement innovantes et/ou structurantes pourront encore être subventionnées. Le Conseil en prend acte.
-  L'Association de promotion hôtelière, gastronomique et touristique du canton d'Ensisheim remercie l'Essor du Rhin (lettre du 9.1.2009) pour la subvention versée à titre de participation à l'opération Pères Noël 2008.
-  Remerciement de M. le Président du CG68 pour notre contribution à la rencontre du Réseau des Acteurs de l'intercommunalité qui a eu lieu le 18 décembre 2008 sur le thème de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

- ✚ Invitation de la centrale nucléaire de Fessenheim à la réunion d'information et d'échange qui aura lieu le 3 février 2009 à 18 h.
- ✚ Eco-Emballages (lettre du 6.1.2009) nous invite à une réunion de préparation à Strasbourg (le 5.2.2009) de l'opération « Recyclades 2009 » qui aura lieu du 1^{er} au 7 avril 2009. Il s'agit d'un évènement national de sensibilisation de nos concitoyens au tri et au recyclage.
- ✚ Transport scolaire à la piscine et à la salle des sports de Fessenheim : lettre de l'école primaire de Roggenhouse reçue le 16.12.2008 se plaignant de l'état souvent vétuste des bus et des chauffeurs qui roulent trop vite.

9.2. Tour de table :

M. Pierre ENGASSER informe le Conseil que les travaux de clôture à la crèche halte garderie à Munchhouse sont réalisés. Coût : 4 364,84 € TTC. Les travaux de peinture dans les deux structures petite enfance seront effectués par l'entreprise Béringer du 22 au 24 mai 2009. Il fait également part aux conseillers de l'interrogation des parents quant à la sûreté et la sécurité dans nos deux structures d'accueil. Ce souci fait suite à l'affaire malheureuse et très grave des enfants et de l'adulte tués dans une crèche par un forcené.

Il dit aussi que le toit en photovoltaïque de l'école à Balgau est branché au réseau électrique depuis le 15.7.2008.

M. Eric MICHELAT : le Bureau de l'association des Professionnels de la Hardt a eu lieu le 22.1.2009. Une suivante est programmée le 10.2.2009. L'assemblée générale se tiendra le 17 février prochain.

M. Cédric LHULLIER : souhaite connaître la suite réservée au traitement du bois. **M. Frédéric Goetz** répond que le coût du traitement s'élève à 20 € HT/T ; s'y rajoute le coût du transport. Le prix du traitement serait différent s'il n'y avait que des lattes et de la charpente à traiter. Il en profite pour annoncer la réunion annuelle de travail du 5.2.2009 avec les personnels des déchetteries.

Mme Agnès KIEFFER énumère les différentes actions passées ou en cours, à savoir :

- Le 17.1.2009 une sortie aux Dominicains : une réussite
- Le 27.1.2009 réunion du comité consultatif pour la vie associative – jeunesse- culture tourisme et celui des aînés pour la définition des projets 2009.
- Du 29.1. au 6.2.2009 aura lieu le Festival Momix à Kingersheim. Le Conseil décide la prise en charge du transport, soit 4 623 € TTC. S'y rajoutent les frais de participation à verser au CREA à Kingersheim. Les crédits sont à prévoir au budget primitif 2009.
- Le 11 mars 2009 aura lieu une séance théâtrale à Fessenheim par la troupe de Blodelsheim

M. Jean GOETZ souhaite connaître la suite des démarches concernant la piscine. **M. Etienne SIGRIST** répond que fin février prochain des visites de piscine à Kaysersberg et à Sélestat sont prévues. Au courant de l'année, une autre visite est prévue à Stauffen im Breisgau (bassin en inox). Il en profite pour annoncer la réunion du Comité directeur du GLCT à Bad Krozingen le 5 février 2009.

M. François WASSMER fait part à l'assemblée des essais en cours de nettoyage réalisés par le Département sur le chemin de halage le long du canal à Munchhouse, travaux qu'il trouve bien fait. Pourquoi ne pas les étendre à tout l'Essor du Rhin ?

M. François BERINGER informe le Conseil du vol de panneaux signalétiques (interdiction de stationner) devant l'école à Blodelsheim.

M. Alexis MARGRAFF, Trésorier de Blodelsheim se tient à la disposition des élus pour les préparations budgétaires. Il a également des simulations à leur proposer.

M. le Président termine le tour de table des trois demandes de subventions déposées par l'Amicale des jeunes sapeurs pompiers de Fessenheim, le centre de formation au sauvetage et secourisme de Fessenheim et le FC Hirtzfelden. Il rappelle que toutes les formations effectuées permettent d'obtenir une aide de la Communauté de communes en fonction du coût payé. Dans le cas du Centre de formation au sauvetage et secourisme, sur les 3 740 € payés pour les formations, 1 233,19 € pouvaient être payés. Il s'agit donc d'y donner suite favorable pour paiement à l'article 6574.

Plus aucune intervention n'étant faite, M. le Président clôt la séance à 21 h 50. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié tout en remerciant les participants et ceux qui ont préparé cette réunion.

Les membres présents :

Le Président :

Le Vice Président :

Le Vice Président :

André ONIMUS

Etienne SIGRIST

Patrice WALTISPERGER

Le Vice Président :

Le Vice Président :

Le Vice Président :

Pierre ENGASSER

Henri MASSON

Agnès KIEFFER

Le Vice Président :

Frédéric GOETZ

François BERINGER

Bernard BRUN

Fabienne STICH

François WASSMER

Pierre RENTZ

Agnès MATTER-BALP

Philippe HEID

Cyrille LHUILLIER

Cédric LEPAUL

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Florent OTT

Mario HEGY

Membre absent : M. Jean Marc LOEWERT

Y assistait par ailleurs : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

Absent par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d'Ensisheim

Personnel présent : MM. Denis RUSCH et Maurice ZIMMERLE

